

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 22 ET 23 MAI 2023

Point 13 de l'ordre du jour

**Transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Malik Seydoux,
au nom du groupe PLR, demandant d'étudier la possibilité d'obtenir une
meilleure tarification de la reprise des kWh des installations photovoltaïques privées**

Lors de la séance du 20 mars 2023, M. Malik Seydoux a déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 24 avril 2023, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Malik Seydoux, au nom du groupe PLR, demandant d'obtenir une meilleure tarification de la reprise des kWh des installations photovoltaïques privées.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Camille Lavalette

La Secrétaire

Nicole Jacqueroūd

Postulat demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'obtenir une meilleure tarification de la reprise des kWh des installations photovoltaïques privées

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chères et chers collègues,

Je profite de rebondir sur la réponse de la Commune concernant le postulat de Monsieur Léo Jacquat au sujet d'une commune proactive sur le solaire. En effet, la Commune, avec l'aide de Gruyère Energie SA, a déjà et va continuer de mettre en place des outils et aides afin d'encourager la production photovoltaïque. Ceci va dans le bon sens.

Comme dit dans le message, la Commune de Bulle souhaite augmenter la production photovoltaïque sur son territoire par un programme de soutien financier aux partenaires privés pour la pose de panneaux solaires. Ce qui est une très bonne idée.

Voici une autre piste !

La Commune pourrait aussi demander à l'entreprise Gruyère Energie SA d'augmenter le prix de rachat de l'électricité photovoltaïque des installations privées. En effet, le coût du kWh électrique a grimpé de plus de 90 % ! De 8,44 ct/kWh en 2022, il est passé à 16 ct/kWh voire 17,7 ct/kWh pour le mix solaire régional en 2023. Durant cette même période, le prix de rachat est lui passé de 8,54 ct/kWh à 13,8 ct/kWh, soit une hausse de 62 % ! Vous me direz, que c'est une sacrée augmentation... Pour votre information, les tarifs de rachat en Suisse romande se situent entre 12,99 ct/kWh (Viteos) et 30 ct/kWh (BKW). Au lieu d'être au niveau de Viteos, on pourrait se trouver un peu plus proche de BKW. De plus, en 2022, la différence entre le prix de vente et d'achat du kWh photovoltaïque par Gruyère Energie SA était proche de zéro et en 2023, cette différence a grimpée entre 3 à 3,9 ct/kWh, soit une augmentation très conséquente. Cette augmentation de marge représente pour le propriétaire d'une installation de 20 panneaux un manque à gagner d'environ Fr. 175.00/année (5000 kWh x 3,5 ct/kWh) ; ce chiffre grandit avec la taille de l'installation. Par exemple, un propriétaire de la commune reçoit par Gruyère Energie SA pour une reprise de 5000 kWh à 13,8 ct/kWh, soit Fr. 690.00 ; la même reprise par BKW reviendrait à Fr. 1'500.00... Quelle différence !

Les subventions à l'installation sont importantes afin de motiver les propriétaires à investir. La rentabilité à long terme au travers de la rémunération de l'électricité reprise est encore plus importante afin d'assurer que toutes les surfaces disponibles soient effectivement utilisées. Un mix des deux me paraît indispensable.

Le fait de maximiser l'autoconsommation est aussi un canal important de développement, car ceci peut éviter des investissements massifs sur le réseau afin de supporter l'augmentation de la production photovoltaïque. Il faut donc sensibiliser les propriétaires d'installations solaires aux moyens disponibles pour maximiser cette autoconsommation.

Suite à ces différents chiffres et réflexions, est-ce que la Commune de Bulle, principal actionnaire de Gruyère Energie SA, ne pourrait pas demander une meilleure tarification de la reprise du kWh photovoltaïque afin d'encourager les propriétaires privés à couvrir leurs toits avec de plus grandes installations ? Aussi, est-elle disposée à participer à la sensibilisation et à encourager l'autoconsommation ? Cela permettrait à notre commune de diminuer sa dépendance vis-à-vis d'autres types d'énergie électrique importée.

Je vous remercie de votre attention. »